



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 95303

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la détection des souffrances des enfants et des adolescents en milieu scolaire. Actuellement, la médecine scolaire ne semble pas bénéficier de moyens suffisants pour être en mesure de détecter les enfants en situation de mal-être, d'aider au mieux les enfants en détresse psychologique avérée, et de mener des actions de prévention régulières auprès des classes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son analyse sur cette situation avérée. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Une circulaire d'octobre 2005, signée par le directeur de l'enseignement scolaire, le directeur général de la santé et le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, relative à la mise en oeuvre d'un dispositif de partenariat entre équipes éducatives et de santé mentale pour améliorer le repérage et la prise en charge des signes de souffrance psychique des enfants et des adolescents a permis, entre autres mesures, l'élaboration d'un référentiel d'observation à l'usage des médecins. Des séminaires de formations d'équipes régionales associant pédopsychiatres, pédiatres, médecins de l'éducation nationale et de la PMI en vue de la sensibilisation des partenaires locaux ont été organisés. Ces formations, qui se sont déroulées dans quatre sites pendant l'année scolaire 2005 sont reconduites cette année pour quatre nouvelles sessions. Ce dispositif, mis en place avec le soutien de l'École nationale de santé publique de Rennes, permet d'enrichir le maillage de proximité pour une meilleure prise en compte des souffrances des enfants et adolescents.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95303

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5347

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13660